



Avril 2017 - n° 2017 - 050

Infos rapides

04/12

En février 2017, l'excédent agro-alimentaire recule fortement sur un an, pénalisé par la chute des exportations céréalières

En février 2017, l'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 321 millions d'euros, en baisse de 318 millions d'euros par rapport à février 2016. Il est à son plus faible niveau depuis 1994. Les exportations régressent de 232 millions d'euros sur un an, tandis que la hausse des importations se poursuit (+ 86 millions d'euros sur un an).

Le déficit des échanges de produits agricoles bruts, apparu en août 2016, se confirme en février 2017, avec - 90 millions d'euros (en recul de 352 millions d'euros sur un an). Ce déficit résulte en premier lieu de la chute des exportations céréalières (- 276 millions d'euros sur un an), conséquence de la moisson désastreuse de l'été 2016. L'effet en est d'autant plus marqué que les importations de produits bruts continuent de progresser (+ 106 millions d'euros sur un an).

La hausse de l'excédent des échanges de produits transformés, exclusivement réalisé avec les pays-tiers, se confirme en février 2017 (+ 35 millions d'euros sur un an). Celui-ci bénéficie principalement de la bonne tenue des exportations de boissons alcoolisées (vins, boissons distillées) et de sucre.

Sommaire

Principales tendances du commerce extérieur

En février 2017, nouveau recul sur un an de l'excédent agroalimentaire français

page 2

Produits agricoles bruts

La hausse des importations de produits bruts accentue l'effet du recul des ventes de céréales

page 3

Produits agricoles transformés

En février 2017, progression de l'excédent sur un an grâce à la bonne tenue des exportations de boissons alcoolisées et de sucre sur pays-tiers

page 4

Sources et définitions

page 5

Pour en savoir plus

page 5

Principales tendances du commerce extérieur

Les faits marquants

En février 2017, nouveau recul sur un an de l'excédent agroalimentaire français

L'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 321 millions d'euros en février 2017, soit une diminution de 318 millions d'euros par rapport à février 2016. Cette nouvelle baisse résulte du recul des exportations (- 232 millions d'euros sur un an, soit - 5%) et de la poursuite de la hausse des importations (+ 86 millions d'euros sur un an, soit + 2%).

Avec les pays tiers, les exportations ont diminué de 103 millions d'euros (- 4 %) alors que, dans le même temps, les importations se sont accrues de 30 millions d'euros (+ 2 %). L'excédent s'établit ainsi à 393 millions d'euros, en baisse de 133 millions d'euros par rapport à février 2016. L'excédent des échanges de produits transformés continue de progresser en février 2017, de 93 millions d'euros sur un an, tiré par la hausse des exportations de boissons (+ 40 millions d'euros sur un an) et de sucre (+ 10 millions d'euros sur un an). En revanche, le déficit commercial en pro-

duits bruts s'est creusé de 226 millions d'euros, en lien avec la chute des exportations de céréales vers les pays-tiers (- 184 millions d'euros sur un an et -1,2 millions de tonnes).

Avec l'Union européenne, le solde des échanges se dégrade à nouveau, enregistrant un déficit de 72 millions en février 2017 contre un excédent de 113 millions d'euros en février 2016. Les exportations reculent de 129 millions sur un an (- 4 %) tandis que les importations augmentent de 56 millions d'euros (+ 2 %). La baisse des exportations est principalement le fait des céréales (- 90 millions d'euros et - 0,37 millions de tonnes sur un an), des produits laitiers (- 15 millions d'euros) et des viandes (- 14 millions d'euros). La hausse des importations concerne au premier rang les légumes (+ 35 millions d'euros) et les produits laitiers (+ 15 millions d'euros).

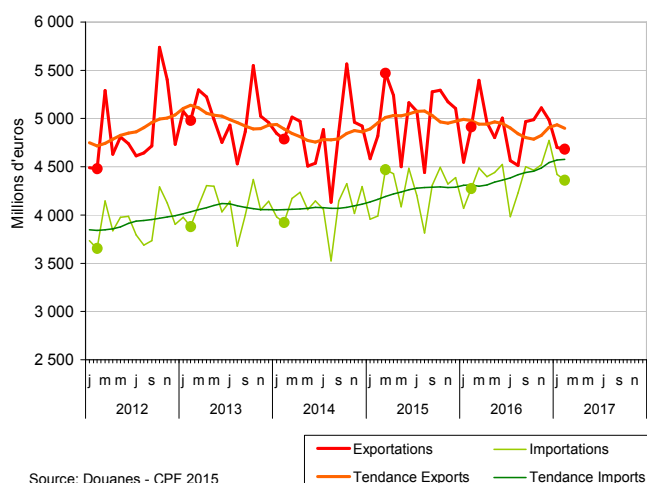
Les indicateurs

Produits CPF2	Février						Cumul 2 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
UE												
Produits bruts	660	711	1 000	925	340	214	1 196	1 341	1 919	1 820	724	479
Produits transformés	2 330	2 335	2 103	2 049	-227	-286	4 517	4 645	4 119	4 172	-398	-473
AGROALIMENTAIRE	2 990	3 046	3 103	2 974	113	-72	5 712	5 987	6 038	5 992	326	6
Pays tiers												
Produits bruts	553	607	475	303	-78	-304	1 120	1 242	913	608	-207	-634
Produits transformés	730	705	1 334	1 403	604	697	1 510	1 552	2 508	2 780	998	1 228
AGROALIMENTAIRE	1 283	1 313	1 809	1 706	526	393	2 630	2 794	3 421	3 388	791	594
Monde												
Produits bruts	1 213	1 319	1 476	1 228	262	-90	2 315	2 584	2 832	2 428	517	-156
Produits transformés	3 060	3 040	3 437	3 452	377	412	6 027	6 197	6 627	6 952	600	755
AGROALIMENTAIRE	4 273	4 359	4 912	4 680	639	321	8 342	8 781	9 459	9 380	1 117	600

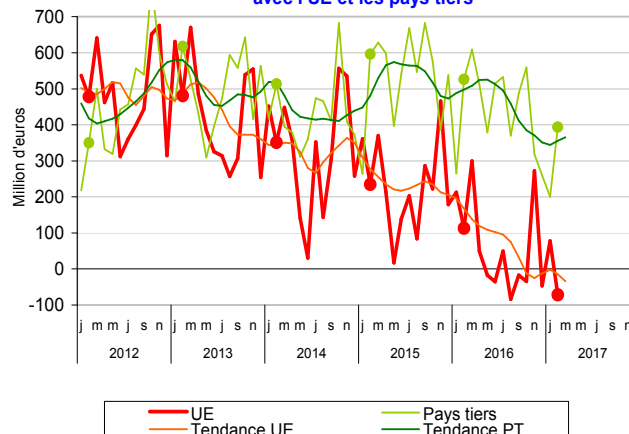
Source: Douanes/SSP

Mises en perspective

En février 2017, recul des exportations et hausse des importations sur un an



En février 2017, le solde des échanges se dégrade sur un an avec l'UE et les pays tiers



Produits agricoles bruts

Les faits marquants

La hausse des importations de produits bruts accentue l'effet du recul des ventes de céréales

Le solde des échanges de **produits agricoles bruts**, déficitaire depuis juillet 2016, le reste en février 2017, avec un résultat négatif de - 90 millions d'euros contre un excédent de 262 millions d'euros en février 2016. Cette baisse de 352 millions d'euros par rapport à 2016 reflète, comme le mois précédent, la dégradation du solde des échanges avec l'UE mais surtout avec les pays tiers (respectivement - 126 et - 226 millions d'euros).

Les **exportations** (1,23 milliard d'euros) reculent de 248 millions d'euros (- 17 % par rapport à février 2016).

Au premier rang des produits bruts exportés, les céréales voient la valeur de leurs exportations diminuer de 276 millions d'euros sur un an. Les volumes de céréales exportées ont en effet été divisés par deux, suite à la très mauvaise récolte de l'été 2016.

Les **importations** (1,3 milliard d'euros) sont en hausse de 106 millions d'euros (+ 9 % par rapport à janvier 2016), portées par des achats de légumes (+ 58 millions d'euros sur un an), notamment de tomates en provenance du Maroc, et de fruits (+ 17 millions d'euros sur un an).

Les indicateurs

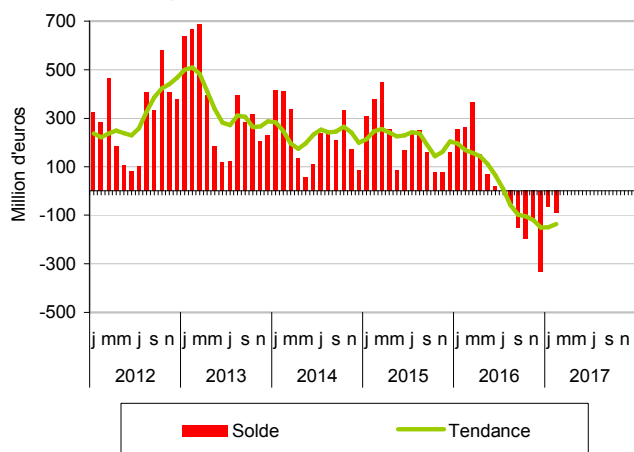
Produits CPF4	Février						Cumul 2 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
PRODUITS BRUTS	1 213	1 319	1 476	1 228	262	-90	2 315	2 584	2 832	2 428	517	-156
Agriculture et élevage	1 067	1 166	1 394	1 146	326	-20	2 030	2 273	2 673	2 262	643	-11
Céréales, légum., oléagi.	163	154	821	547	658	393	300	298	1 556	1 069	1 256	772
<i>Céréales n. c. riz</i>	32	60	675	399	643	339	59	112	1 304	805	1 245	693
<i>Oléoprotéagineux</i>	130	94	146	148	15	54	241	185	251	263	10	79
Légumes, fleurs, plantes	348	406	244	276	-104	-130	617	758	465	549	-152	-209
<i>Légumes</i>	291	352	212	250	-79	-102	517	661	410	497	-107	-164
Prod. cult. permanentes	508	569	160	150	-349	-418	1 022	1 121	306	299	-717	-822
<i>Fruits</i>	336	353	124	118	-212	-235	674	713	245	237	-429	-476
<i>Café, cacao, thé</i>	68	84	2	3	-66	-81	161	169	3	7	-158	-162
Animaux vifs, œufs, miel	48	37	170	172	122	135	90	97	347	345	257	248
<i>Bovins</i>	4	3	118	124	113	121	7	5	239	237	232	233
Produits sylvicoles	22	20	36	36	13	17	42	40	68	70	26	30
Pêche et aquaculture	124	133	46	46	-77	-87	244	271	91	96	-153	-175

million d'euros

Source: Douanes/SSP

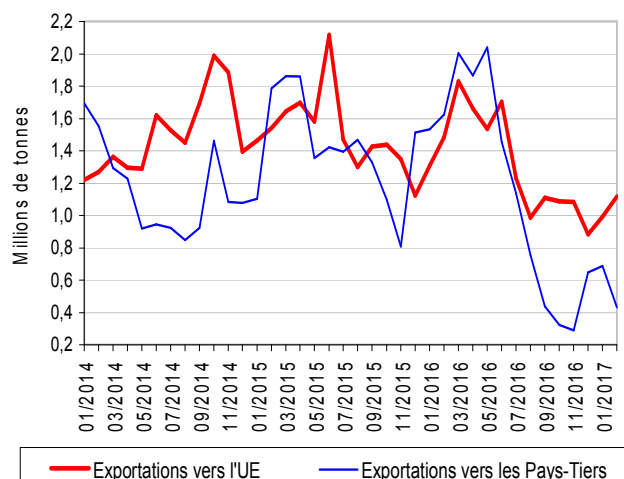
Mises en perspective

En février 2017, les échanges de produits agricoles bruts restent déficitaires



Source: Douanes - CPF 2015

Depuis juillet 2016, chute des exportations de céréales



Source: Douanes - CPF 2015

Produits agricoles transformés

Les faits marquants

En février 2017, progression de l'excédent sur un an grâce à la bonne tenue des exportations de boissons alcoolisées et de sucre sur pays-tiers

L'excédent des échanges de **produits transformés** atteint 412 millions d'euros en février 2017 (+ 35 millions d'euros sur un an). L'amélioration notée en janvier 2017 se confirme, mais à un niveau inférieur. La dégradation du solde des échanges avec l'UE (- 59 millions d'euros sur un an) limite en effet la hausse de l'excédent avec les pays tiers (+ 93 millions d'euros sur un an)

Les **exportations** ne progressent que légèrement par rapport à février 2016 (+ 15 millions d'euros, soit + 0,4 %). La valeur des exportations de boissons alcoolisées gagne ainsi 5 % sur un an (+ 51 millions d'euros). En ce qui concerne les vins, les ventes vers les Etats-Unis (+ 10 millions d'euros sur un an) et la Chine (+ 8

millions d'euros) continuent de progresser. La hausse des ventes de boissons distillées (type Cognac) est plus modérée (+ 5,5 millions d'euros, soit + 4 % par rapport à février 2016). Les exportations de sucre augmentent de 15 % en valeur par rapport à février 2016.

Parallèlement, la valeur des **importations** recule de 20 millions d'euros sur un an. L'augmentation sur un an des importations de produits laitiers (+ 25 millions d'euros) et des produits de 2^{ème} transformation (+ 25 millions d'euros) a en effet été compensée par la baisse des importations de tabacs (- 36 millions d'euros), d'huiles (- 30 millions d'euros) et de viandes (-25 millions d'euros).

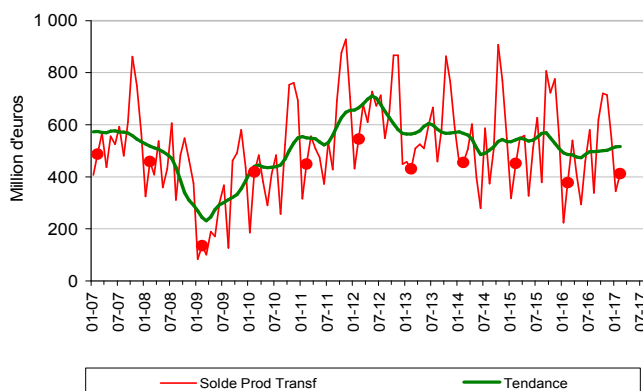
Les indicateurs

Produits CPF4	Février						Cumul 2 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
IAA, TABACS	3 060	3 040	3 437	3 452	377	412	6 027	6 197	6 627	6 952	600	755
Viandes, prod. de l'abattage	419	394	342	326	-77	-68	826	811	667	668	-159	-142
<i>Viande bovine</i>	97	86	73	66	-24	-20	190	177	144	136	-46	-41
<i>Viande porcine</i>	51	53	61	58	10	5	109	112	122	117	12	4
<i>Volaille</i>	87	78	63	58	-24	-20	170	160	126	118	-43	-42
Prod. préparés de la pêche	277	288	78	65	-199	-223	579	623	139	123	-440	-500
Prod. à base de fruits & lég.	378	387	153	159	-225	-228	740	793	294	312	-446	-480
Huiles, tourteaux, corps gras	288	257	98	87	-190	-171	572	567	217	191	-355	-377
<i>Tourteaux</i>	124	96	21	5	-103	-91	241	247	31	17	-210	-230
Produits laitiers, glaces	248	272	512	493	264	220	484	545	1 000	1 000	516	455
<i>Fromages</i>	96	107	236	224	141	117	192	210	456	461	264	251
Produits des céréales	137	132	217	203	80	71	269	274	428	419	160	145
Biscuits, pâtisseries, pâtes	174	190	143	141	-30	-49	340	363	277	286	-63	-77
Autres produits alimentaires	662	674	646	692	-15	17	1 295	1 350	1 266	1 393	-29	43
<i>Sucre</i>	22	21	86	95	64	73	43	44	153	179	110	135
<i>Chocolat, confiserie</i>	255	274	170	180	-86	-94	508	528	358	379	-150	-149
Aliments pour animaux	78	82	179	172	101	91	163	172	343	360	180	188
Boissons	249	249	1 046	1 097	796	848	472	477	1 952	2 167	1 480	1 690
<i>Vins, champagne</i>	58	60	573	620	515	561	115	111	1 049	1 190	933	1 079
<i>Eaux de vie, alcools</i>	83	77	303	309	220	231	153	150	571	640	417	490
Tabacs	150	114	22	19	-128	-96	288	222	45	34	-244	-188

Source: Douanes/SSP

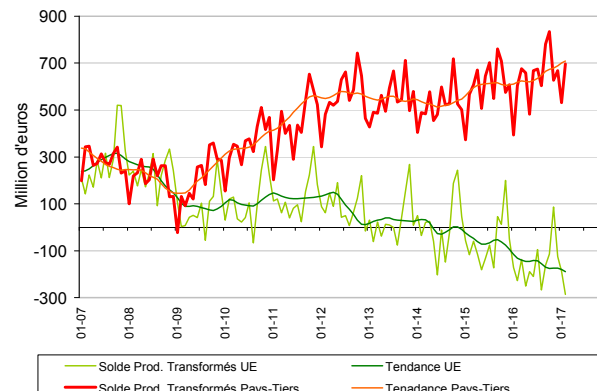
Mises en perspective

Produits Transformés : en février 2017, légère progression sur un an de l'excédent



Source: Douanes - CPF 2015

Produits transformés : en février 2017, poursuite de la hausse de l'excédent avec les pays-tiers et du déficit avec l'UE



Source: Douanes - CPF 2015

Sources et définitions

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2 (CPF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er février 2008 à la CPF rév. 1.

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats. Les données ont été mises à jour à partir de février 2007.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne doivent être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations. Ce seuil est régulièrement relevé. A compter du 1er février 2011, il a été porté à 460 000 euros.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des Produits Française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des Produits associés aux Activités).

UE : UE à 28

IAA : Industries agricoles et alimentaires.

MM3 : moyenne mobile sur trois mois.

MM12 : moyenne mobile sur douze mois.

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

3 rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP

Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot

Rédacteur : Thibaut Champagnol

Composition : SSP

Dépôt légal : à parution

© Agreste 2017

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> (dans la rubrique Conjoncture)